

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 26 septembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le jeudi 26 septembre 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Darbonnay sous la présidence de Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : Alain GUYOT, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Béatrice BRUGER, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Catherine REYBIER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, André JOURD'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Christelle MORBOIS, Roland CHAILLON, Catherine CATHENOZ, Jean SONNEY, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Lionel PREVOT, Bénédicte LAMY, Marie-Colette VUILLERMET, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Dominique BOICHUT, Claude REBOURG.

Etaient Excusés : Jean-François GAILLARD (Président), Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, (Vice-Présidents), Brigitte DELACROIX, Antoine MARCELIN, Bruno FAS, Michel FEVRE, Christel FAGOT, Didier SIMON, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Agnès MILLOUX, Jean-François DHÔTE.

Etaient absents : Auguste HERZOG, Roland BERTHELIER, Olivier FISCHER, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER.

★★★★

Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président, excuse le Président absent en raison d'un décès dans sa famille et présente les condoléances de tout le Conseil à Monsieur Robert LACROIX, Maire de Molain.

Hors séance : Intervention du Syndicat Mixte du Pays du Revermont sur l'évaluation à mi-parcours du programme Leader par Madame Elodie MATTER qui présente un point sur l'exécution du programme Leader puis Madame Marie-Françoise BUCHET. Un support papier est transmis à tous les membres du Conseil.

Monsieur Roger CHAUVIN, Maire de Darbonnay, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition de Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président et Président de séance, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la candidature de la Communauté de Communes pour l'appel à projet du Conseil Régional « Emergence de projets d'utilité sociale et sociétale auprès des territoires ».

1. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 3 juillet 2013.

Le procès-verbal de séance du 3 juillet 2013 est adopté à l'unanimité sans observation.

2. Finances, Affaires Générales.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Affaires Financières, présente les points décisionnels de la Commission Finances et Affaires Générales.

2.1. Exonération de TEOM des assujettis à redevance spéciale pour 2014.

Chaque année le Conseil Communautaire instaure une exonération de TEOM pour les assujettis à redevance spéciale sur liste transmise par les SICTOM (soit 47 sociétés en 2012).

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande s'il existe sur le territoire des commerçants ou industriels exonérés de TEOM et prenant des prestataires privés pour organiser la collecte de leurs déchets : plusieurs cas connus sont présents sur le territoire d'artisans, par exemple, qui font traiter la totalité de leurs déchets par des entreprises d'élimination de déchets spécialisés.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'exonération de la TEOM pour les locaux industriels ou commerciaux déjà soumis à redevance spéciale, selon la liste transmise par le SICTOM, la procédure d'affichage en commune et transmission à la DGFIP.

2.2. Tarifs des services année 2014.

Monsieur Roland CHAILLON indique que les services piscine et camping ne pourront jamais être équilibrés, pourquoi dès lors augmenter les tarifs de 5 à 10 %, sans apport de services complémentaires à la population.

Monsieur Alain GUYOT fait remarquer que les tarifs sont globalement bas.

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme ajoute que les 300 000 € d'investissement prévus sur le camping en 2014 légitiment une augmentation des tarifs.

La piscine a connu de nombreux investissements ces dernières années également ce qui a considérablement amélioré la qualité de l'eau.

Monsieur Gérard DOUDIER demande si les tarifs de l'école de musique facturés aux abonnés extérieurs à la Communauté de Communes sont également subventionnés par la CCCGP ; cela lui est confirmé.

Les tarifs des différents services sont proposés au vote :

- bibliothèque : 40 voix pour et 1 abstention
- école de musique : 40 voix pour et 1 abstention
- camping : 40 voix pour et 1 contre
- piscine : 40 voix pour et 1 contre
- SPANC : unanimité
- location de la salle Grimont : unanimité

2.3. DM1 des budgets 2013.

Les versements du budget général au SPANC s'expliquent par le peu des diagnostics obligatoires lors de ventes immobilières et de vidanges réalisés cette année par rapport au prévisionnel 2013.

La plupart des écritures sont dues au passage du budget ZAE en budget lotissement qui implique une gestion de stocks mouvants (entrée et sortie de terrains non comptabilisés dans l'actif de la Communauté de Communes) et la mobilisation de comptes non utilisés auparavant.

Le Conseil Communautaire adopte la DM1 à l'unanimité.

2.4. Instauration de la CLECT pour les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2014.

En modification de la note de synthèse, il est proposé :

- 1 conseiller municipal titulaire et 1 suppléant par commune, soit 30 conseillers
- 1 conseiller supplémentaire par groupe scolaire (écoles d'Aumont/Montholier, école de Saint Lothain, école de Grozon, école maternelle centre, école Jacques Brel et école des Perchées à Poligny, SIVOS le Fied et Val d'Orain) soit 8 conseillers
- 1 conseiller pour le RAM

comme cela a été évoqué lors de la Commission Finances.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la composition de la CLECT, non nominativement sur chacun des membres.

Les membres seront désignés par les communes sous quinzaine, à défaut les conseillers seront le maire et le premier adjoint dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Communautaire adopte la composition de la CLECT à l'unanimité conformément à la proposition de la Commission Finances.

3. Commission du Personnel.

Monsieur Alain GUYOT présente, en l'absence de Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué au Personnel excusé, le point décisionnel de la Commission du Personnel.

3.1. Création de poste de coordinateur enfance.

Suite à une question du Conseil, le coût total du poste est estimé à 30 000 € pour une année tous frais compris.

Le poste est ouvert à temps plein car la mise en place des nouveaux rythmes scolaires nécessite une ingénierie importante, de nombreuses formalités administratives et des moments de concertation avec tous les acteurs concernés. La mission de coordination est essentielle sur le long terme pour maintenir les agréments et faire agréer tous les sites, ce qui apportera des recettes complémentaires de la CAF.

Il est, de plus, prévu que les compétences s'élargissent à la crèche, à l'extra-scolaire par la suite.

Le poste d'animateur doit être créé de façon permanente au sein de la collectivité, néanmoins si un salarié sans concours est recruté, il ne pourra pas être titulaire de son poste et sera embauché sous contrat.

A la question de Monsieur Serge DAYET sur l'accroissement des coûts, il est répondu, par Monsieur Dominique BONNET, que les conventionnements avec la CAF apporteront des recettes extérieures complémentaires, inexistantes aujourd'hui. Il s'agit également d'un service rendu à l'intégralité des familles de Grimont qui sont dans la recherche d'un service de qualité. Le management des ressources humaines n'est pas à sous-estimer dans le temps de travail du coordinateur enfance, puisque 28 personnes environ sont employées dans les accueils périscolaires et garderies du territoire.

Le Conseil Communautaire valide la création du poste à 40 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Alain GUYOT fait ensuite le point sur les délibérations des communes concernant le transfert de la compétence enfance. La majorité qualifiée étant acquise, les transferts seront opérés.

4. Commission Economie.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué aux Affaires Economiques, présente les points décisionnels de la Commission des Affaires Economiques.

4.1. Vente du terrain et du bâtiment du Moulin de Vaux.

Il est précisé que l'emprise du bâtiment est retirée du prix de vente du terrain, car cela était prévu initialement dans le bail.

La vente à Monsieur MULLER est validée à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire.

4.2. Vente de terrains Rue Roger Thirode.

Il est précisé que, en modification de la note de synthèse, le terrain cédé à Monsieur BRIAULT sera de l'ordre de 7000 m², ce qui correspond à son besoin pour développer sa concession automobile.

L'emplacement réservé prévu à l'angle de la rue Thirode sera maintenu en prévision de la réalisation d'un futur rond-point.

Le terrain sera découpé de façon à créer des rectangles fonctionnels.

Les ventes à Messieurs BRIAULT et THIEROT sont validées à l'unanimité des membres présents.

4.3. Extension des réseaux et élargissement rue des Salines en zone commerciale « Grimont Sud ».

Il est précisé que la rue des Salines conservera bien son statut de voie publique, la maîtrise d'ouvrage des aménagements restant à la Communauté de Communes. Les fonds privés des acheteurs du terrain avant seront demandés par la Communauté de Communes suite à l'élargissement.

L'extension des réseaux et l'élargissement de la rue des Salines est accepté à l'unanimité des membres présents.

4.4. Aide indirecte à la coopérative de Tourmont : rectificatif des surfaces.

Le complément d'information concernant la surface et la destination de l'aide de la Communauté de Communes est accepté à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire.

4.5. Candidature à l'appel à projet régional sur l'émergence de projets d'utilité sociale et sociétale auprès des territoires.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR précise que l'association Vents de Grimont a pour vocation de lancer une dynamique, mais ce sont des sociétés financières qui pourront financer une ou plusieurs éoliennes.

Le SIDEC a délibéré pour piloter la création d'une SEM qui sera en mesure de collecter des fonds publics et privés (entreprises) afin de financer le projet éolien ; une société coopérative devra également être créée pour offrir la possibilité aux particuliers d'investir dans cette ressource.

Le Conseil Communautaire valide par 40 voix pour et 1 contre la candidature à l'appel à projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le secrétaire de séance,

Gérard BOUDIER



Le 1^{er} Vice-Président,

Alain GUYOT

